



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017**

L'AN deux mil dix sept, le dix huit décembre, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de GROSBREUIL, dûment convoqué, se réunira à la Mairie de GROSBREUIL, sous la présidence de Madame Martine DURAND, Maire de GROSBREUIL.

Etaient présents les Conseillers Municipaux en exercice : 14/18

Laëtitia BARRAIN (arrivée au point 3), Anne-Lise BRUNET, Frédéric CHAILLOU, Isabelle de ROUX, Christiane DOUTEAU, Martine DURAND, Jean-François HAURAIX, Alain GUEDON, Jean-Luc GUERINEAU, Marc HILLAIRET, Audrey MARIONNEAU, Chloé MERLET, Jacques PERIDY, Martine VINCENTEAU.

Etaient absents : 4/18

Alain GUILMENT avait donné pouvoir à Jacques PERIDY
Frédérique VOINEAU-ORGERIT avait donné pouvoir à Audrey MARIONNEAU
Laëtitia BARRAIN (arrivée au point 3) avait donné pouvoir à Martine VINCENTEAU
Bernard ALINCANT et Stéphanie SCHIEL absents excusés

Secrétaire de séance :

Frédéric CHAILLOU a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

3. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Budget Gites : Décision Modificative n°1

Vote pour l'ajout à l'ordre du jour: 16 pour 0 contre 0 Abstention

Approbation du compte rendu de séance du Conseil Municipal du 13 Novembre 2017

Le compte rendu de séance du 13 Novembre 2017 ayant été envoyé à chaque membre du conseil municipal, Madame La Maire demande si des observations sont à formuler sur ce compte rendu.
VOTE : 16 pour 0 contre 0 Abstention

Décision du Maire sur délégation

Par délibération du 20 Juillet 2015, et conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions dont il doit rendre compte à l'assemblée. Madame La Maire informe qu'elle a pris les décisions suivantes en vertu de ladite délégation :

- 7 rue des Traires

1. DEL. 18.12.2017 Enfance jeunesse

- Désignation d'un nouveau membre pour le Conseil Municipal des Enfants
-

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de désigner un nouveau membre pour le Conseil Municipal des Enfants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- De désigner Martine VINCENDEAU en remplacement de Stéphanie SCHIEL pour le Conseil Municipal des Enfants;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

2. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Budget principal : Décision Modificative n°1
-

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative n°1 sur le budget principal

En effet, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

La décision modificative proposée se décompose ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL 2017
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Imputation	Intitulé	Besoin en Dépenses	Décision modificative sur article	Intitulé	Montant disponible au 18/12/2017	Montant Décision modificative
65742	Subventions	+ 2500 €	62876	Au GFP de rattachement	8000 €	2500 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 20.03.2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- D'approuver la décision modificative n°1 proposée du budget principal de l'exercice 2017 en section de fonctionnement.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

Arrivée de Laëtitia BARRAIN à 20h30.

3. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Budget Gîtes : Décision Modificative n°1
-

Madame La Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une décision modificative n°1 sur le budget gîtes.

En effet, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget gites, notamment pour les acquisitions liées à la labellisation du grand gîte au gîte de France.

La décision modificative proposée se décompose ainsi :

**BUDGET GITES 2017
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Imputation	Intitulé	Besoin en Dépenses	Décision modificative sur article	Intitulé	Montant disponible au 18/12/2017	Montant Décision modificative
2184	Mobiliers	+ 1600 €	2313	Constructions	6706.65 €	1600 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget GITES 2017 adopté par délibération du conseil municipal du 20.03.2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- D'approuver la décision modificative n°1 proposée du budget gites de l'exercice 2017 en section d'investissement.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

4. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Versement Contrat Enfance Jeunesse à l'association la Halte aux fripons

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la convention contrat enfance jeunesse, la commune doit reverser à l'association la halte aux fripons 85% du montant de la subvention versée par la Caisse d'allocations familiales.

Par conséquent,

Vu la notification de paiement de la CAF d'un montant de 18 615.32 € au titre de la prestation de service Contrat enfance jeunesse pour le module jeunesse,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- De reverser à l'association halte aux fripons un montant de 15 823.02 € correspondant au 85% de la subvention de la CAF.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

5. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Régularisation sur les TAP par l'association la Halte aux fripons

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par l'association La Halte aux fripons en date du 11 décembre 2017 concernant le point de situation final sur les TAP 2015-2017 et propose de verser une régularisation d'un montant de 4807.55 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- De verser à l'association halte aux fripons un montant de 4807.55 € correspondant à une régularisation des charges TAP de l'année 2016.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

6. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Devis Aire des Lavandières
-

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal l'aménagement en cours sur l'Aire des Lavandières et présente le résultat de la consultation pour l'acquisition de 5 bancs, 4 banquettes et 6 tables. Elle propose de retenir la société URBAN EXT – pour la gamme raboté couleur marron et pour un montant de 9715.85 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- De retenir la société URBANEXT pour l'acquisition de ces équipements à l'Aire des lavandières et pour un montant de 9 715.85 € HT soit 11 659.02 € TTC
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

7. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Prolongation contrats d'assurance
-

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance des contrats d'assurance de la commune au 31.12.2017 et propose les avenants de prolongation suivants ayant pour objet de prolonger le terme jusqu'au 31 décembre 2018 permettant ainsi d'organiser la préparation, la passation et l'exécution des prochains marchés d'assurance.

- Garanties dommages causés à autrui- défense recours : Avenant SMACL : 1539.07 € HT outre Indexation
- Garanties dommages aux biens : Avenant SMACL : 4036.17 € HT outre indexation
- Garanties Flotte automobile : Avenant GROUPAMA : 2180.42 € (montant 2017) outre indexation et majoration de 30% de la cotisation 2017 des contrats « Flotte 4 roues » et « mission collaborateur »
- Garanties Protection juridique : Avenant CFDP : 564.37 € outre indexation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à la prolongation des contrats d'assurance ci-dessus jusqu'au 31.12.2018 ;
- D'autoriser Madame La Maire à lancer la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les contrats d'assurance de la commune;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

8. DEL. 18.12.2017 Finances communales

- Logiciel métier pour Comptabilité, Etat Civil, Elections
-

Madame La Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'équiper la Mairie de logiciel métier – outils pour la comptabilité, l'Etat-Civil et les Elections.

Elle présente le résultat de la consultation et propose de retenir l'outil Berger Levrault pour la comptabilité, l'Etat-Civil et les Elections hors facturation pour le restaurant scolaire pour un montant total de :

LOGICIELS ET PRESTATIONS:	13 431 € HT
DEMATERIALIZATION:	150 € HT
ACCOMPAGNEMENT E COLLECTIVITES A LA MISE EN SERVICE :	2 550 € HT
MISE EN SERVICE ECHANGES SECURISES :	150 € HT
SOUS - TOTAL:	16 281€ HT
CONTRAT DE MAINTENANCE ASSOCIES:	2 817.96 € HT /an
CONTRAT DE DEMATERIALIZATION :	50 € HT /an

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à l'acquisition des logiciels comptabilité, l'Etat-Civil et les Elections de la société BERGER LEVRAULT pour les montants précités;
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire, Martine DURAND ou son représentant pour mener ce dossier à bien.

9. DEL. 18.12.2017 Urbanisme – Assainissement

- Droit de préemption urbain : 14 rue du Poitou

Madame La Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain:

Immeuble	Section	N°	Superficie totale	Zonage PLU	Adresse
Bâti sur terrain propre	AB	149	1014 m ²	Ub et 2Auh	14 rue du Poitou

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 voix pour 0 contre 0 Abstention :

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

Urbanisme – Assainissement

- Convention des groupements de commandes pour l'assistance à Maîtrise d'ouvrage concession de services assainissement collectif

Point reporté pour étude approfondie en réunion de travail préalable au prochain Conseil Municipal.

10. DEL. 18.12.2017 Voirie communale

- Sydev : Convention d'occupation du domaine public communal – implantation d'un poste de transformation Les Coussayes
-

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que le SYDEV envisage de procéder à des travaux de renforcement en partie sur des parcelles communales.

Ces travaux sont nécessités par des modifications de consommations en énergie électrique ou d'effacement de réseaux.

Par conséquent, Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention d'occupation du domaine public communal pour l'implantation d'un poste de transformation aux Coussayes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 16 pour 0 contre 0 Abstention :

- D'émettre un avis favorable à la convention d'occupation du domaine public communal pour l'implantation d'un poste de transformation aux Coussayes;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

11. DEL. 18.12.2017 Voirie communale

- SAFER : Avenant n°2 à la convention entre la Commune de GROSBREUIL et la SAFER Poitou-Charentes
-

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (la SAFER) procède à la surveillance des aliénations en milieu rural et propose la prolongation de la convention au 31/12/2022 par la conclusion d'un avenant n°2 à la convention du 27 mars 2008 relative à la surveillance et à la maîtrise foncière pour le compte de la commune de GROSBREUIL.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 14 pour 0 contre 2 Abstentions (Frédéric CHAILLOU et Jean-François HAURAIX) :

- D'émettre un avis favorable à l'avenant de prolongation de la convention précitée;
- D'autoriser Madame La Maire, Martine DURAND, à signer tout document relatif à ce dossier.

Communauté de Communes

- Rapports annuels déchets 2016
-

Madame La Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels déchets 2016 de l'ex Moutierrois et de l'ex Talmondais et précise qu'ils seront mis à la disposition du public en Mairie.

A compter du 1^{er} janvier 2018, le ramassage des déchets ménagers se fera le lundi matin.

Questions diverses

- Enquête publique : Arrêté du Préfet n°17 – DRCTAJ/1-739 déclarant d'utilité publique l'aménagement de la zone d'équipements sportifs, socio-culturels et de loisirs sur le territoire de la commune de GROSBREUIL : notification des offres en cours
- Consultation secteur Mairie et consultation CSPS secteur Mairie: remise des offres le 8 janvier 2018
- Personnel Communal : Fin du contrat aidé le 04/01/2018. Entretien des bâtiments par le personnel communal et remplacement de la pause méridienne assuré par l'association Contact.

- Téléthon : 862.20 € + 150 € du Girouard. Peu de monde à la marche, le concours de belote a bien fonctionné.
- Vœux 2018 : dimanche 7 janvier 2018 à 11h00 à la salle polyvalente
- Calendrier des réunions du 1^{er} trimestre 2018
- Prochaines commissions communales

Séance levée à 21h25.

Madame La Maire,

Martine DURAND.

LISTE DES DELIBERATIONS DU 12 DECEMBRE 2017

- 1. DEL. 18.12.2017 Enfance jeunesse**
 - Désignation d'un nouveau membre pour le Conseil Municipal des Enfants
- 2. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Budget principal : Décision Modificative n°1
- 3. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Budget Gites : Décision Modificative n°1
- 4. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Versement Contrat Enfance Jeunesse à l'association la Halte aux fripons
- 5. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Régularisation sur les TAP par l'association la Halte aux fripons
- 6. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Devis Aire des Lavandières
- 7. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Prolongation contrats d'assurance
- 8. DEL. 18.12.2017 Finances communales**
 - Logiciel métier pour Comptabilité, Etat Civil, Elections
- 9. DEL. 18.12.2017 Urbanisme – Assainissement**
 - Droit de préemption urbain : 14 rue du Poitou
- 10. DEL. 18.12.2017 Voirie communale**
 - Sydev : Convention d'occupation du domaine public communal – implantation d'un poste de transformation Les Coussayes
- 11. DEL. 18.12.2017 Voirie communale**
 - SAFER : Avenant n°2 à la convention entre la Commune de GROSBREUIL et la SAFER Poitou-Charentes

Signatures de la Séance du Conseil Municipal

ALINCANT Bernard	<i>Absent excusé</i>
BARRAIN Laëtitia	
BRUNET Anne-Lise	
CHAILLOU Frédéric	
de ROUX Isabelle	
DOUTEAU Christiane	
DURAND Martine	
GUEDON Alain	
GUERINEAU Jean-Luc	
GUILMENT Alain	<i>Absent excusé</i>
HAURAIX Jean-François	
HILLAIRET Marc	
MARIONNEAU Audrey	
MERLET Chloé	
PERIDY Jacques	
SCHIEL Stéphanie	<i>Absente excusée</i>
VINCENDEAU Martine	
VOINEAU-ORGERIT Frédérique	<i>Absente excusée</i>